

## **Référé-liberté sur les cultes au Conseil d'Etat cet après-midi**

**Author** : Summorum Pontificum

**Categories** : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Enquête et analyse](#), [Entretien](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

**Date** : 15 mai 2020

**L'abbé Benoît de Jorna, Supérieur du District de France de la Fraternité Saint-Pie X, était reçu dans l'émission le libre journal des traditions de Radio Courtoisie de l'abbé Lorans afin d'exposer l'action lancée en justice pour obtenir la réouverture des offices publics aux fidèles. Il fait également le point sur les activités du district. Les référés sur le sujet des cultes seront étudiés aujourd'hui à 14h30 (vendredi 15 mai) par le Conseil d'Etat.**

**Le référé intenté par le District de France de la FSSPX pour l'autorisation du culte**

**Abbé Alain Lorans : Monsieur l'abbé, je vous pose la question que tous les auditeurs et que tous les catholiques se posent : est-ce que l'on va déconfiner la messe ? Est-ce que l'on peut espérer qu'un jour les églises soient ouvertes, non pas pour vingt personnes, mais qu'elles soient véritablement ouvertes pour qu'on puisse assister à la messe ? Est-ce que c'est possible, c'est envisageable, ou pas du tout ?**

**Abbé Benoît de Jorna, Supérieur du District de France : C'est la grande question,**

vous savez que plusieurs, dont nous faisons partie, ont écrit ou posé ce que l'on appelle des référés-libertés pour pouvoir effectivement rendre les églises au culte ou le culte aux églises. Ces référés sont enregistrés, on a reçu une réponse du Ministère, et ce sera jugé demain. Les fidèles peuvent prier activement pour que l'on obtienne victoire. On passera en jugement demain à 14h30 avec d'autres associations qui ont aussi fait des référés-libertés, nous nous l'avons posé nous-même avec des avocats et en particulier des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. On espère bien remporter victoire pour qu'enfin l'Etat, le Ministère, reconnaisse la nécessité, c'est ce que l'on veut prouver, la nécessité de rendre la possibilité aux fidèles d'assister de nouveau sans difficultés, même s'il faut suivre quelques mesures prophylactiques, en tout cas d'assister concrètement en chair et en os dans les églises car, quoi qu'on en pense, la messe à la télé c'est pas mal, la messe virtuelle, c'est bien, mais, vous le savez, la religion catholique est une religion qui nécessite le contact au sens théologique, philosophique du terme et ceci pour être témoin de la présence, d'ailleurs on parle de présence réelle du Christ dans l'hostie, enfin elle nécessite ce contact réel dans l'église, car l'église est un lieu de culte fait pour cela justement, pour honorer Dieu. Alors on espère bien demain remporter cette victoire, c'est-à-dire que le Ministère reconnaisse enfin, et pas aux calendes grecques mais reconnaisse presque aussitôt, immédiatement, la nécessité que nous avons de pouvoir pratiquer notre religion dans les églises qui sont faites pour cela.

**Abbé Lorans : Ce qui frappe quand même les auditeurs, c'est que la consommation, elle, autorise beaucoup de choses, on ouvre les magasins, on ouvre les grandes surfaces, mais les églises...**

Abbé de Jorna : Exactement, il y a un espèce d'ostracisme sur les églises parce que l'on peut très bien, je dirais, marcher, papoter, sur les Champs-Élysées en grand nombre, on peut même faire des rassemblements de cinq mille personnes dans la mesure où elles auraient une certaine distance sur un stade de foot, enfin on peut faire tout ce qu'on veut finalement, sauf se rassembler, ou plutôt se regrouper, dans une église. Cela paraît contradictoire, on a l'impression qu'il y a un espèce d'ostracisme contre la religion.

**Abbé Lorans : Avez-vous des arguments ? Parce que vous allez devant le Conseil d'Etat, est-ce que justement vos avocats ont l'intention de faire valoir la liberté de culte, la liberté de réunion ?**

Abbé de Jorna : Je ne peux pas dévoiler bien sûr devant vous les arguments que demain ils vont déployer devant le Conseil d'Etat, mais de fait ils ont des arguments qu'on espère pertinents en réponse à la réplique du Ministère qui a répliqué lui-même sur notre propre référé. Il y a effectivement des arguments importants qui montreront que leurs arguments ne valent pas sur la nécessité que le catholique a de pratiquer sa religion. C'est clair, d'autant plus que c'est constitutionnel, la liberté de culte est constitutionnelle. D'ailleurs on ne sera pas les seuls, beaucoup d'autres associations ont posé des référés, on ne sera pas tout seuls.

## **Riposte-catholique**

La réinformation catholique au quotidien

<https://www.riposte-catholique.fr>

---

[Écoutez cette émission sur la Porte Latine](#)